



## Vous souhaitez

- ... Découvrir le milieu associatif
- ... Acquérir des compétences dans ce secteur
- ... Prendre des responsabilités en tant que bénévole
- ... Obtenir un diplôme par le biais d'une VAE
- ... Trouver un emploi

## C'est possible, avec le Certificat de Formation à la Gestion Associative

### La formation comporte deux parties :

**Une partie théorique** dispensée par l'organisme de formation AFPC et encadrée par un responsable pédagogique et d'une équipe de formateurs ayant une expérience et une compétence dans le domaine de la vie associative.

**Durée** : 57 heures ou 49 heures en fonction de votre statut.

**Une partie pratique** effectuée dans une association déclarée accomplie sous tutorat pédagogique. Cette partie doit consister en une expérience réalisée simultanément avec la formation théorique.

**Durée** : 20 jours minimum

### CONTENU THÉORIQUE

- ▶ Les fondamentaux de la loi de 1901
- ▶ Les associations et les pouvoirs publics,
- ▶ L'organisation et les responsabilités au sein d'une association,
- ▶ Les ressources humaines (les employeurs, les contrats...),
- ▶ Les projets au sein de l'association,
- ▶ La comptabilité et les finances de l'association.

### Méthodes

- Méthodes actives et participatives,
- Échanges, témoignages de bénévoles,
- Cas pratiques et mises en situation.

### Coût de la formation

*Nous contacter.*

### Modalités de participation :

Remplir la fiche d'inscription et nous la retourner par voie postale ou par e-mail.

### Qu'est-ce que le CFGA ?

Le CFGA est institué par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le décret n°2008-1013 du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Il s'agit d'une formation théorique et pratique pour les bénévoles en vue de l'exercice de responsabilités dans la gestion quotidienne d'une association.

### Objectifs

- ✓ **Acquérir en tant que bénévoles des compétences** pouvant être transférer dans le domaine professionnel,
- ✓ **Découvrir ce qu'est une ASSOCIATION** : enjeux, acteurs, partenaires, fonctionnement, organisation... avant de prendre des responsabilités dans la gestion quotidienne,
- ✓ **Valoriser l'engagement bénévole,**
- ✓ **Élargir les instances dirigeantes et les ouvrir aux jeunes.**

### Pour qui ?

- Jeunes à partir de 16 ans
- Tous bénévoles en recherche de connaissance et souhaitant s'investir dans l'action associative,
- Jeunes en emplois d'avenir,
- Demandeurs d'emplois,
- Fondateurs d'associations,
- Salariés d'associations.

### Où ?

Au sein de l'AFPC à Jarry ou sur le territoire.

### Quand ?

Toute l'année sous réserve d'un effectif de 6 participants minimum par groupe.

### Conditions de validation du C.F.G.A :

- Présence obligatoire à toutes les séances
- Réalisation d'un stage pratique de 20 jours effectifs
- Élaboration un projet d'action et présentation à l'oral face au jury de l'organisme formateur

Pour tout enseignement et inscription

**Votre Contact** : Carole

A.F.P.C 232 Rue de la Chapelle Z.I. de Jarry 97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590.98.05.19 Fax : 0590. 98.05.19

[assoc.fpc@orange.fr](mailto:assoc.fpc@orange.fr)  
[www.afpc-guadeloupe.com](http://www.afpc-guadeloupe.com)